

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunévillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-trois, le sept juin à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 01/06/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en
exercice : **40**

Date de convocation :
1 juin 2023

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Fabrice BOYER, Jocelyne CAREL, Régis CHOMEL DE JARNIEU, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Linda KWIECIEN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MULLER, Gérard RITZ, René WAGNER

Mandat de procuration : Jonathan KURKIENCY à Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN à Philippe DANIEL, Thierry MERCIER à Maurice HERIAT, Bruno MINUTIELLO à Jean-Paul FRANCOIS, Catherine PAILLARD à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL à Gérard RITZ

Absents : Jean-Claude BAZIN remplacé par Régis CHOMEL DE JARNIEU, Christian GEX, Christophe SONREL

Voix consultatives : Sophie LEHE et Claude RICHARD étaient excusés.

Secrétaire de séance : Madame Rose-Marie FALQUE

Membres présents.....21
Absents ayant donné mandat de procuration.....6
Absents.....3
Votants.....27

Délibération 2023-041 : LEADER

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	6	27	0	0	0

LEADER : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PETR AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

En tant que structure porteuse du GAL du Pays du Lunévillois pour la programmation 2023-2027, le PETR doit désigner deux titulaires et deux suppléants qui siégeront au collège public du Comité de Programmation, l'instance décisionnelle pour la mise en œuvre de la stratégie LEADER.

Avec un nombre de siège égal au collège privé, le collège public est composé de représentants du PETR, des quatre Communautés de Communes du territoire et de la Maison du Tourisme.

Aussi, il est proposé au Comité de désigner au Comité de Programmation LEADER 2023-2027 comme membres titulaires :

- Murielle GRIFFOUL
- Philippe DANIEL

Comme membres suppléants :

- Dominique GEORGES
- Maurice HERIAT

Sur présentation du Président et vu son rapport, le comité de pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DESIGNE** Murielle GRIFFOUL et Philippe DANIEL comme membres titulaires du Comité de Programmation LEADER 2023-2027,
- **DESIGNE** Dominique GEORGES et Maurice HERIAT comme membres suppléants du Comité de Programmation LEADER 2023-2027

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 13 juin 2023
Philippe DANIEL,
Président.

